

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

- **Marronniers**
- **Pins**

10 décembre 2013 - Bulletin n°10-2013, page 1

- Mineuses du marronnier
- **Processionnaires du pin : les nids sont bien formés**

Marronniers

■ Mineuse du Marronnier (*Cameraria ohridella*)

• Observations

Les marronniers ont maintenant perdu l'ensemble de leur feuilles. Actuellement les mineuses du marronnier n'ont pas d'activité sur les marronniers, elles passent l'hiver sous forme de nymphes dans les feuilles mortes.

• Rappels

Le ramassage des feuilles et leur destruction permet d'éliminer les chrysalides qui sont la forme de conservation hivernale de l'insecte jusqu'au printemps prochain.

Réduire au maximum les populations réservoir au pied des marronniers permettra de limiter la première génération de papillons de 2014.



Éliminer les feuilles mortes le plus soigneusement possible

■ Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

• Observations

Les froids marqués et persistants de cette fin 2013 n'ont pas permis le phénomène des processions précoces atypiques comme en Décembre 2011 et début Janvier 2012 (période pendant laquelle la douceur était remarquable). En effet

les processions se déroulent normalement courant mars-avril. Toutefois une période de redoux prolongé pourrait déclencher le phénomène (pendant lequel les risques sanitaires sont les plus marqués).

Actuellement les nids d'hiver sont

bien visibles. Ils sont caractérisés par une couleur bien blanche. Ils servent d'abri thermique aux chenilles. Celles-ci sortent toutefois des cocons lors des nuits douces pour s'alimenter. Elles consomment intégralement les aiguilles à proximité des nids.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



■ Processionnaire du Pin (suite)

Les traces de ces consommations sont maintenant nettes sur certains pins qui présentent des défoliations bien visibles.

A Lempdes il subsiste encore quelques cocons de taille réduite (environ 5cm de diamètre) et tissés lâche qui abritent des chenilles viables. La zone de référence de cette commune montre une moyenne faible de nids par arbre (0,8) égal à celui de l'hiver précédent. Toutefois l'observation de 30 arbres proches montre un niveau de gros cocons plus important (2,3 cocons/arbre).

La zone de référence de Chama-



FREDON Auvergne

**Les déficits d'aiguilles causés par les
broutages des chenilles deviennent
visibles.**

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.

lières montre un très faible niveau (0,2 cocons/arbre) inférieur à celui de l'hiver précédent (1,2).

Toujours pas de détection de ce parasite sur le secteur d'Ambert.

• **L'élimination mécanique des cocons** (coupe) est à réaliser. Cette opération doit être réalisée après des nuits froides (gélives si possible) afin qu'un maximum de chenilles y soit réfugiées. Les opérateurs devront se protéger pour effectuer cette tâche. Attention en cas d'élimination de cocons anciens (d'aspect sale et grisâtre) les protections sont également nécessaires. En effet des soies urticantes peuvent encore contaminer ces vieux nids.

• **Protections à prendre**

L'échenillage (ou autre activité à proximité de chenilles processionnaires du pin) doit être réalisé avec un matériel de protection:

- Lunettes de protection.
- Masque respiratoire de protection anti-poussières.
- Combinaison et gants de protection (jetables de préférence).

Sans protection, toute manipulation, de nids, de chenilles (ou de végétaux ayant été en contact avec les chenilles) est à proscrire. Le contact avec les soies urticantes des che-



FREDON Auvergne

**Nids de processionnaires du pin de
l'année : à éliminer**

nilles peut provoquer des réactions allergiques simples (oculaires cutanées, respiratoires) ou graves (choc anaphylactique) chez l'homme (et les animaux). Dans tous les cas il est recommandé de consulter un médecin.